

# REGLEMENT DU CHALLENGE DES PISTEURS AUX ARCS

17-18-19 AVRIL 2025

**Art 1:** Ce 40<sup>ème</sup> challenge international est ouvert aux employés des sécurités des pistes : pisteur-secouristes alpins, nordiques et patrouilleurs. Les pisteurs de stations étrangères et nos collègues retraités sont évidemment invités. Les frais d'inscription des participants et des accompagnants s'élèvent à 97 euros par personne pour l'ensemble des 3 jours. Un tarif de 40 euros est proposé aux personnes qui ne pourraient participer qu'à une seule journée. Un tarif est proposé aux accompagnants, 30 euros la journée et 70 euros les 3 jours.

**Art 2:** Les participants doivent se munir d'une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être impliqués pour des risques personnels civils ou pénaux.

**Art 3:** Pour garantir le bon déroulement de cet évènement (hébergements, repas, lots, podium...), les pisteurs s'engagent à s'inscrire à ce challenge au plus tard le 31 mars 2025.

**Art 4:** Epreuve « Barquettes »

Course de barquettes en catégorie homme ou femme ou mixte. Les embarcations seront chargées d'une botte de paille non attachée et l'arrivée doit être franchie avec les 4 éléments (barquette, 2 pisteurs et la botte de paille) sous peine de disqualification ou de pénalité. Epreuve en une manche chronométrée avec une reconnaissance. Un changement de pilote à mi-parcours sera obligatoire.

**Art 5:** Epreuve « Géant »

Course chronométrée en 2 manches avec une reconnaissance. L'ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manche : filles/vétérans/séniors. A la 1<sup>ère</sup> manche, l'ordre de départ dans chaque catégorie sera tiré au sort. A la 2<sup>ème</sup> manche, les départs seront inversés par rapport aux résultats de la 1<sup>ère</sup> manche. Matériel obligatoire : CASQUE

**Art 6:** Epreuve « Derby »

Course par équipes de 2. Reconnaissance OBLIGATOIRE. Départ au sommet de l'Aiguille Rouge 3226m. Arrivée sur le Stade de KL à Arc 2000. Descente libre chronométrée avec quelques portes directionnelles (passage obligatoire). Le temps sera arrêté au passage du 2<sup>ème</sup> participant de

chaque équipe. Classement homme/femme/mixte. Matériel obligatoire : CASQUE

**Art 7: Relais skis de fond /ski d'alpinisme**

Course par équipe 2. Départ en ligne en style « libre » avec 2 boucles d'environ 3 km puis passage du relais au deuxième de l'équipe pour le parcours de ski d'alpinisme. Ce dernier comportera des passages hors-pistes, sur pistes et des passages avec portage des skis (obligatoirement sur le sac à dos) Dénivelé positif : environ 600m. Arrivée du relais au pied du Stade du Tetra. Matériel obligatoire pour le ski d'alpinisme: casque, baudrier avec longes, sac à dos, DVA, pelle, et sonde. Classement homme/femme/mixte.

**Art 8: Épreuves Pisteurs/Chauffeurs** seront organisées vendredi matin sur le stade du Tetra. Elles compteront pour le classement générale station.

**Art 9:** Pour les épreuves de barquettes, derby, relais et pisteurs, plusieurs équipes par station sont possibles. En cas de nombre impair, possibilité de se regrouper avec un pisteur des Arcs ou d'une autre station.

**Art 10: Classement « stations »**

Le classement pour le trophée station sera remis à la station qui aura obtenu le cumul de point le plus bas. A chaque épreuve, le classement de chaque concurrent ou de chaque équipe définira le nombre de point acquis. Exemple : la station « Les Gouapes » a fini 5<sup>ème</sup> de la barquette/ soit 5 points ; 10<sup>ème</sup> du géant /soit 10 points ; 3<sup>ème</sup> du derby/soit 3 points et 1<sup>ère</sup> du relais/soit 1 point. Total points « Les Gouapes » : 19 points. Si plusieurs équipes ou concurrents d'une même station sont inscrits, seuls les premiers comptent pour le classement.

**Art 11:** Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier ou de pénaliser toute équipe ou participant pour comportement anti-sportif.

**Art 12:** Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier toute épreuve en cas de conditions nivo/météorologiques défavorables.

**Art 13:** Les repas du matin, du midi, du soir et les soirées sont compris dans les frais d'inscription des participants. Pour les accompagnants, les repas sont compris dans l'inscription, le forfait est remis à -50%, ils sont invités gratuitement à la première soirée. La deuxième soirée est ouverte aux accompagnants et au public avec un ticket d'entrée.